

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONSULTATION N°11/2022

Conformément à l'article 65 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction de l'Université Chadli Bendjedid El-Tarf, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°11/2022 pour:
AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIFS A L'UNIVERSITE D' EL TARF:
Que l'attribution provisoire est comme suit:

DESIGNATION DES TRAVAUX	BUREAU D'ETUDE CHOISIE PROVISOIREMENT	NOTE TECHNIQUE	MONTANT DE L'OFFRE DA TTC	MONTANT EN TTC APRES RABAIS	DELAI	MODE DU CHOIX
AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIFS A L'UNIVERSITE D' EL TARF	ETB ZIANI HAFID NIF : 797007059000816	33,66	10.833.176,90	9.999.984,99	Trois (03) mois	Moins disant des qualifiés techniquement

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours dans un délai de (10) dix jours à partir de la première publication de cet avis auprès de la commission des recours du ministère tutelle.

El-Tarf le 14 FEV. 2023

LE RECHERCHEUR

جامعة الشاذلي بن جديد - الطارف

جامعة الشاذلي بن جديد - الطارف